



GROUPE RATP
Syndicat des Cadres,
des Agents de Maîtrise
et des techniciens supérieurs

OBJECTIF ENCADREMENT

www.cfe-cgc-ratp.com

Septembre 2007

« L'ignorance fait plus de dégât que l'information » J.F.KENNEDY

DESTINATION PÉRENNITÉ ET COMPÉTITIVITÉ

Le bateau RATP, baptisé le 21 mars 1948, a été mis à l'eau le 1er janvier 1949.

Depuis près de soixante ans, il navigue sur des eaux pas toujours tranquilles. Il a traversé deux Républiques, connu 8 Présidents et a été dirigé conjointement par 5 présidents et 7 directeurs généraux puis par 5 PDG, Christian BLANC inaugurant cette nouvelle gouvernance.

Exclusivement présent sur les eaux fluviales de l'Île de France, il a été autorisé à élargir son périmètre d'exploitation par la loi S R U (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000.

En passant de péniche à paquebot,

seule la première lettre n'a pas changé. En effet, en changeant de catégorie et de territoire, RATP se retrouve confronté à la concurrence de navires habitués à naviguer en eaux troubles et agitées (VEOLIA, TRANSDEV et KEOLIS) et doit se mettre en conformité avec de nouvelles normes et particulièrement celles de l'Europe.

Plus récemment le propriétaire de RATP (l'Etat) a cédé à la Région, l'organisation des transports en Île de France. C'est donc cette dernière par l'intermédiaire de son émanation le STIF qui organise les transports sur son territoire.

Après avoir subi une réorganisation complète du management de son équipage assortie d'une décentralisation des responsabilités au niveau local, RATP est devenu plus performant mais faute d'un cap clair, il a louvoyé pendant plusieurs années laissant filer ses concurrents.

Le pacha actuel, Pierre MONGIN, assisté de

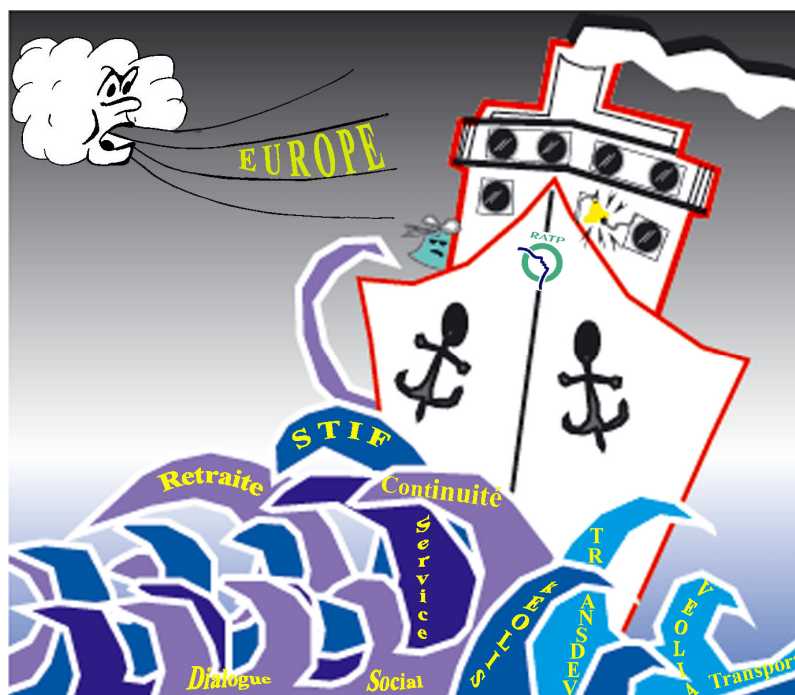
« son éminence grise » Emmanuel PITRON, fort de ses expériences précédentes, a compris la nécessité de fixer rapidement le cap pour arriver aux îles de Pérennité et Compétitivité.

Après une longue période d'observation (trop longue ?), le pacha a commencé à modifier timidement le management supérieur pour une remise en route en douceur sur le bon cap.

Ne doutons pas que l'atteinte de l'objectif final nécessitera l'avènement

des performants au détriment des conformes.

Pourquoi cette métaphore du bateau, simplement pour rappeler à chacun que de l'ouvrier spécialisé au cadre dirigeant en passant par le machiniste, le conducteur, l'opérateur qualifié, le technicien, l'agent de maîtrise, le cadre et le cadre supérieur, nous sommes tous embarqués sur le même bateau. En conséquence, chacun à son poste doit s'appliquer à réaliser du mieux possible la tâche qui lui est confiée et ce, afin que nous puissions tous crier « Terre » en abordant les Îles de Pérennité et Compétitivité.



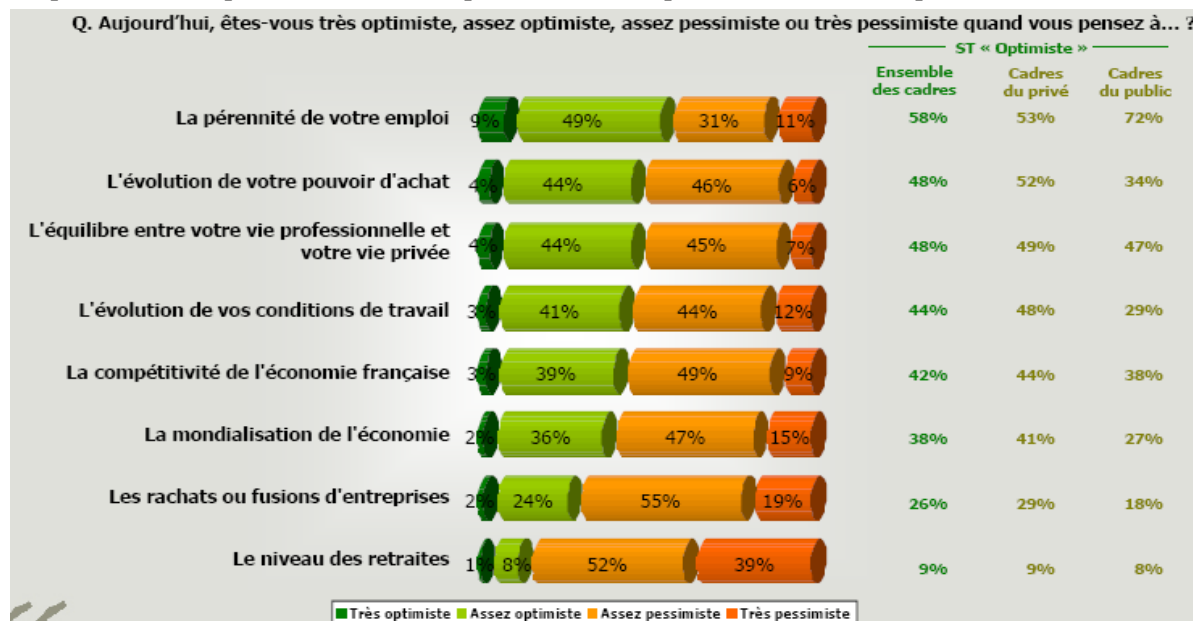
Sondage CFE-CGC : Les cadres dans l'air du temps

le nouveau journal de la confédération CFE-CGC a commandé à la société OPINIONWAY, un sondage national sur le niveau du moral des cadres, leur vision des enjeux de société, leur avis sur les projets du nouveau pouvoir. Ce sondage a la particularité de dissocier les avis des cadres issus du privé de ceux de la fonction publique. Il a été réalisé à partir d'un échantillon représentatif de 1021 cadres entre le 8 et le 11 juin 2007.

Nous vous proposons de vous en restituer les faits saillants.

1. L'avenir :

Les cadres ont des préoccupations identiques avec une forte angoisse sur l'avenir des retraites et une vue plus optimiste sur la pérennité de leur emploi, notamment pour ceux du secteur public.



2. Quelles sont leurs priorités dans les enjeux principaux de notre société :



Ces résultats confirment que l'emploi, l'éducation, le pouvoir d'achat et la protection sociale restent les premières préoccupations des cadres.

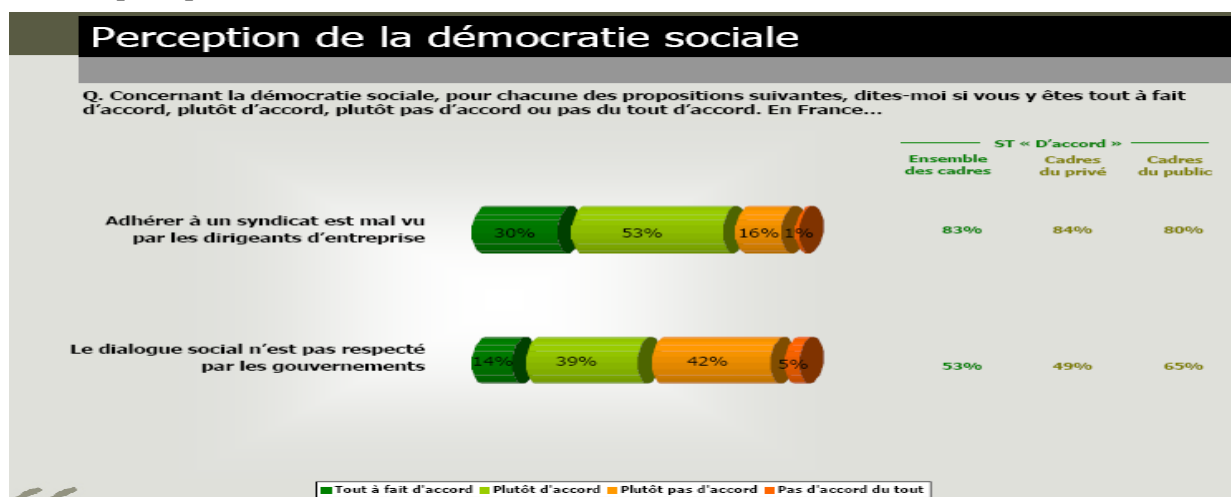
A noter l'appréciation sensiblement différente des cadres du secteur public qui mettent en avant des composantes fortes du social et de la formation alors que ceux du privé sont plus soucieux du pouvoir d'achat et de la croissance économique.

3. Quel est le niveau d'adhésion des cadres aux propositions du gouvernement en matière sociale ?



Les cadres sont plutôt favorables aux orientations limitant les conflits et leurs conséquences, mais ils sont beaucoup plus réservés sur la remise en cause des conditions d'emploi des salariés ou de l'augmentation des dépenses de santé.

4. Quelle perception des cadres de la démocratie sociale ?



Que 83% des cadres soient convaincus que le fait d'adhérer à un syndicat est mal vu par les dirigeants de l'entreprise constitue le point noir de cette photographie.

Mais ce sondage ne dit pas si tous les syndicats font l'objet de cet ostracisme.

Il nous reste encore un espoir...

Quant aux agents de maîtrise, nous espérons qu'ils se retrouvent un peu dans ce sondage national.

En effet, il faut savoir que la seule classification existante dans notre pays au niveau du salariat est subdivisée en deux catégories : les cadres et les non cadres. Pour la CFE CGC RATP, il est évident que les agents de maîtrise RATP se situent dans la catégorie cadres.

ACTUALITES

SALAIRES : "Augmentation de la valeur du point..."

Suite à l'accord salarial que nous avons signé le 27 avril 2007, la valeur du point est augmentée de 0,4 % au 01/09 (soit + 0,7 depuis janvier) ce qui la porte à 5,81154 €.

CONTINUITE DE SERVICE : " La loi sur le dialogue social et la continuité du service public... Adoptée définitivement !".

La loi 2007 - 1224 sur "le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs" a été définitivement adoptée le 2 août 2007. Elle a fait l'objet d'un recours le 7 août devant le Conseil constitutionnel par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale. Le conseil constitutionnel a estimé dans ses conclusions le 16 août que « *cette loi ne portait pas atteinte à l'exercice du droit de grève* » tout en précisant « *que l'obligation de déclaration préalable 48 heures avant le début de toute grève, ne saurait être étendue à l'ensemble des salariés et ne concerne que les salariés dont la présence détermine directement l'offre de service* ».

Bien qu'elle eut préféré une solution négociée en interne au lieu d'une loi, la CFE CGC RATP estime, ainsi qu'elle l'avait déjà affirmée dans son Encadr'actua de juillet 2007, que ce texte ne remet pas en cause le droit de grève dans la mesure où il ne prévoit pas de réquisition des personnels.

Dans ce contexte, la CFE CGC RATP abordera avec vigilance et circonspection les négociations devant déboucher avant le 1er janvier 2008 sur un avenant au protocole relatif au droit syndical et à l'amélioration du dialogue social à la RATP.

tard le 01/11/07.

La revalorisation de l'enveloppe de primes de résultats ayant été portée de 13 à 15 %, la CFE CGC RATP ne comprend pas que les montants moyens par agent n'aient pas, en conséquence, été portés de 500 à 510 € par maîtrise et de 1500 à 1530 € par cadre. Il s'agit certainement d'un oubli qui devrait être réparé.

Nous insisterons également pour que ces mesures soient appliquées aux techniciens supérieurs et exigerons qu'il soit mentionné que la totalité des enveloppes de points doit être distribuée.

Nonobstant ces derniers ajustements, la CFE CGC RATP pense qu'il est dans l'intérêt des agents qu'elle représente qu'elle appose sa signature sur ce texte.

RETRAITES : RAS pour le moment

Ce thème est très présent dans les médias. Les on-dit et les rumeurs les plus diverses circulent : suppression des régimes spéciaux, prise en compte de la pénibilité, etc.

La CFE CGC RATP n'est demanderesse d'aucun changement et n'est officiellement au courant d'aucun projet d'évolution mais elle est prête à débattre avec l'ensemble des partenaires sociaux sur le maintien d'un régime spécial rénové sur la base de ses positions connues de tous puisque déjà annoncées lors de précédentes publications (cf. Encadr'actua du 7 mai 2003 et Objectif encadrement de septembre 2006).



PLATE FORME DE L'ENCADREMENT : "+ 5% de nominations pour 2007"

Par rapport à nos dernières infos sur la plate forme (Cf. Plate forme de l'encadrement - Info 2 de juillet 2007), le dernier projet de quatrième avenant a évolué pour tenir compte de nos souhaits.

Ainsi, il est dorénavant prévu un volume de 5 % de nominations supplémentaires au titre de l'année 2007. Chaque département devra établir un tableau d'avancement complémentaire 2007 (TAC) sur l'ensemble des niveaux. Les agents inscrits à ce TAC seront nommés au 01/12 ; ceux inscrits au TA initial devront être nommés au plus

WWW.CFE-CGC-RATP.COM

Syndicat C.F.E.-CGC Groupe RATP
21, square Saint Charles 75012 PARIS

Téléphone : 01 58 76 80 00
Télécopie : 01 58 76 80 87

Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com
Site : www.cfe-cgc-ratp.com